



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Collectivites territoriales

Question écrite n° 40083

Texte de la question

M. Dominique Paillé demande à M. le ministre de l'économie et des finances de bien vouloir lui préciser si l'obligation de notifier une aide étatique au sens de l'article 93, paragraphe 3, du Traité de Rome, s'applique aux subventions de fonctionnement versées aux régions communales et départementales chargées de la gestion d'un service public industriel et commercial, et, en particulier, aux régions départementales de transport, conformément aux dispositions de l'article 5 du règlement n° 110770 du Conseil du 4 juin 1970 modifié par le règlement n° 357892 du 7 décembre 1992.

Données clés

Auteur : [M. Paillé Dominique](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40083

Rubrique : Politiques communautaires

Ministère interrogé : économie et finances

Ministère attributaire : affaires européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 juin 1996, page 3204